

Unité Départementale d’Architecture et du Patrimoine (UDAP) - DRAC de Corse

CORSE-DU-SUD

**FICHE D’INFORMATION DANS LE CADRE D’UNE DEMANDE DE CONSULTATION PREALABLE POUR UN AVANT-PROJET**

**1 - Demandeur**

Nom prénom ou nom personne morale :

Société :

Adresse :

Mail : Téléphone :

**2 – Terrain concerné par le projet**

Adresse complète :

Références cadastrales (informations disponibles sur [www.cadastre.gouv.fr](https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do) ) :   
 Section : … Parcelle : …

**3 – Maître d’œuvre / architecte**

Nom prénom société :

Adresse :

Mail : Téléphone :

*Veuillez indiquer si un dossier relatif à votre projet a déjà fait l’objet d’une instruction par notre service.*

*Si oui indiquez le numéro de dossier :*

**4 – Rapide présentation du projet**

**5 – Pièces à joindre obligatoirement au dossier de consultation préalable**

* Plan de situation, plan de masse
* Photographies de l’existant
* Eléments graphiques/ croquis selon la nature du projet (plans, façades, perspectives, coupes du terrain)
* Notice descriptive détaillée indiquant les matériaux, les teintes et la mise en œuvre envisagés

Le dossier complet est à envoyer par mail uniquement à l’adresse suivante : [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

La consultation préalable ne présage pas de l’instruction de l’autorisation de travaux (l’autorisation de travaux doit faire l’objet d’un dépôt de permis ou d’autorisation officiel).

Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud

Villa San Lazaro 1, chemin de la Piétrina CS 10 003 – 20704 Ajaccio Cedex 9

Tél : 04.95.51.52.09